



Fiche teaser préalable à consultation Canal Seine-Nord Europe

TRAVAUX TOARC 4.2

Communication en amont à destination des entreprises les informant de la publication prochaine d'une consultation dans le cadre du projet CSNE.

Coordonnées de l'émetteur du besoin :

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

SOCIETE DU CANAL SEINE-NORD EUROPE

Adresse : **23, Place d'Armes 60 200 Compiègne**

Téléphone : **03 44 40 74 98**

Adresse internet du pouvoir adjudicateur : <https://www.canal-seine-nord-europe.fr/>



Procédure de consultation

Date prévisionnelle de lancement : 3^{ème} trimestre 2025

Date prévisionnelle d'attribution du marché : 4^{ème} trimestre 2026

Procédure retenue : Procédure avec négociation

- Les candidats sont invités à remettre un dossier de candidature démontrant leur capacité à assurer les travaux et prestations associées (capacités attendues mentionnées dans les pièces de consultation).
- La phase offres sera engagée avec les seuls candidats dont la candidature aura été retenue.

Consultation prochainement disponible sur la plateforme d'achats AWS : <https://www.marches-publics.info/>

Caractéristiques du marché

Marché n° M402 – Travaux TOARC 4.2

Prix : Unitaires et forfaitaires

Délai global d'exécution : 69 mois (préparation = 6 mois ; exécution = 63 mois dont 7 mois pour la phase de mise en eau)

- **Clause PME** : Oui – taux de 20%
- **Clause CIAE (insertion par l'activité économique)** : Oui

Principales prestations

Missions principales :

Le marché de travaux dit TOARC 4.2 a pour objet la réalisation des travaux et prestations de Terrassement, Ouvrages d'Art et de Rétablissements de Communication (TOARC).

Le marché TOARC 4.2 concerne le secteur 4 et couvre ~9,5 km du Canal Seine-Nord-Europe (CSNE), de la commune de Bourlon à celle d'Aubenchaul-au-Bac. Il s'étend du Département du Pas-de-Calais (62) au Département du Nord (59).

Le marché TOARC 4.2 correspond au tronçon du CSNE situé entre les PK 196+440 (au sud de l'autoroute A26) et 205+908 (au droit du raccordement sur le canal de la Sensée).

Les travaux de ce marché consistent notamment en la réalisation :

- + du chenal complet de navigation hors écluses : travaux de dégagement d'emprises (débranchement, dessouchage, démolition), de terrassements, de génie civil, et d'étanchéité (y compris sa protection) ;
- + des rétablissements des voies de communication : travaux de dégagement d'emprises (débranchement, dessouchage, démolition), de terrassements, de génie civil (ouvrages d'art), de chaussée, d'équipements de sécurité, de signalisation horizontale et verticale ;
- + des aménagements latéraux du chenal de navigation (chemins de service) : travaux de chaussée ;
- + du port intérieur de Marquion (dont quai) : travaux de terrassements, de génie civil et d'équipements ;
- + des bassins de virement : travaux de terrassements et d'étanchéité (y compris protection) ;
- + des aires de stationnement : travaux de terrassements, d'étanchéité (y compris protection), de mise en place de ducs d'Albe et d'estacades et d'équipements ;
- + des bassins anti-intumescence : travaux de terrassements, de génie civil (connexions hydrauliques au chenal de navigation) et d'étanchéité (y compris protection) ;
- + des équipements linéaires divers, et certains équipements ponctuels ;
- + des rétablissements hydrauliques : travaux de terrassements et de génie civil ;
- + des berges lagunées et annexes hydrauliques : travaux de dégagement d'emprises (débranchement, dessouchage, démolition), de terrassements, d'étanchéité (y compris protection), de mise en œuvre d'enrochements et de plantations ;
- + des dépôts définitifs de matériaux ;
- + la démolition du quai travaux d'Aubenchaul-au-Bac.

Missions transverses :

Le marché inclut toutes les prestations associées aux travaux, dont :

- + Les installations de chantier y compris les amenées de réseau le cas échéant, la signalisation de chantier,
- + Les démarches administratives,
- + La gestion des eaux en phase chantier,
- + Les amenées / replis de matériel nécessaires à l'ensemble des opérations,
- + Les reconnaissances complémentaires de sol,
- + Les opérations topographiques,
- + Les opérations visant au respect :
 - De la qualité et de la traçabilité des matériaux,
 - De l'environnement et du développement durable (par référence à l'arrêté d'autorisation environnementale),
 - De la sécurité et de la santé
- + La gestion des risques, des coûts, des délais et des interfaces avec les autres marchés travaux,
- + Les études d'exécution,
- + La fourniture des éléments constitutifs du dossier des ouvrages exécutés,
- + ...

Réalisation des ouvrages :

Le marché TOARC 4.2 comprend notamment les ouvrages suivants :

- + Des ouvrages de navigation fluviale :
 - la section nord du bief n°5 sur une longueur de 1,9 km entre l'extrémité nord du secteur TOARC 4.1 et l'écluse de Marquion-Bourlon, incluant une partie du barrage de classe A de Marquion ;
 - le bief n°6 d'une longueur de 6,7 km, longueur totale du bief, entre l'écluse de Marquion-Bourlon et l'écluse d'Oisy-le-Verger, incluant les barrages du bief 6 Sud de classe C et de Oisy de classe B ;

- le bief n°7, tronçon de raccordement au canal de la Sensée, d'une longueur de 1 km depuis l'écluse d'Oisy-le-Verger.
- + Des installations portuaires :
 - le port intérieur de Cambrai-Marquion, nécessitant l'aménagement du quai Est, d'une longueur d'un kilomètre et d'un nivellement dans le cadre de l'opération d'aménagement du port par le Syndicat mixte des ports intérieurs du CSNE,
 - le bassin de virement associé à ce quai,
 - une aire de stationnement sur le bief 6 Marquion-Oisy-le-Verger destinés aux usagers du CSNE.
- + Des rétablissements de voiries :
 - 4 rétablissements de voiries départementales (RD939, RD21E, RD21 et RD14E/RD71),
 - 1 rétablissement autoroutier (A26),
 - générant la création de 5 ouvrages d'art.
- + Des aménagements modes doux/actifs par la création d'une véloroute par la mise en œuvre d'un enrobé sur la totalité du chemin de service situé côté Ouest tout le long du secteur TOARC 4.2 ;
- + 8 ouvrages hydrauliques (aqueduc avec ou sans chute amont, descentes d'eau en escalier) ;
- + Des aménagements environnementaux et paysagers :
 - 1 annexe hydraulique,
 - 2 berges lagunées,
 - certains aménagements paysagers, les aménagements des zones de dépôts et la remise à l'agriculture de certains dépôts,
- + Le rétablissement des réseaux concessionnaires interceptés (génie civil uniquement),
- + La fourniture et la pose de certains équipements.

Quelques particularités :

- + le franchissement de l'autoroute A26 au moyen d'une tranchée couverte ;
- + le raccordement au canal de la Sensée en extrémité nord du projet ;
- + l'interface avec les écluses de Marquion et de Oisy-le-Verger et le Port intérieur de Cambrai-Marquion ;
- + une partie du barrage de Marquion, de classe A, sur environ 1,9 km, et son remblai de grande hauteur.

La cartographie simplifiée du secteur 4 est présentée en page suivante.

